



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

DECISION DU MAIRE N° 2026-09

CHANGEMENT DU REVETEMENT DE SOL DU COULOIR DE L'ECOLE MATERNELLE

SILBERMANN

Le Maire de la Ville de Marckolsheim,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les crédits inscrits au Budget Principal à l'article 21312 « Constructions - Bâtiments scolaires »

Vu le devis N°1010861 établi par la société « Espace revêtements » pour le changement du revêtement de sol du couloir de l'école Silbermann pour un montant 12 164.24 € HT ;

DECIDE

Article 1er : Il est conclu un marché avec la société ESPACE REVETEMENTS – 16 rue de l'Industrie à Sélestat, pour la fourniture et pose d'un nouveau revêtement de sol à l'école Silbermann.

- Montant du marché : 12 164.25 euros HT soit 14 597.09 euros TTC.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le devis par délégation du Conseil municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement de Sélestat-Erstein ;
Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sélestat ;
Au responsable de l'entreprise.



Fait à Marckolsheim, le 16 mars 2026

Pour Le Maire absent,
L'Adjointe Déléguée,
Catherine GREIGERT

Accusé de réception en préfecture
067-216702811-20260316-DM2026-09-AU
Date de télétransmission : 17/03/2026
Date de réception préfecture : 17/03/2026